

COVAGE NETWORKS
Société par actions simplifiée
Au capital de 2.065.720 euros
Siège social : 30 avenue Edouard
Belin
92500 Rueil Malmaison
508 094 927 R.C.S. Nanterre

COVAGE SERVICES
Société par actions simplifiée
au capital de 45.708 euros
Siège social : 30 avenue Edouard
Belin
92500 Rueil Malmaison
499 911 865 R.C.S. Nanterre

DECLARATION DE REGULARITE ET DE CONFORMITE

Le soussigné,

Monsieur Jean-Michel SOULIER, demeurant 34 rue Claude Monet à Suresnes (92150), agissant en qualité

de Président de la société COVAGE NETWORKS, société par actions simplifiée au capital de 2.065.720 euros, dont le siège social est 30 avenue Edouard Belin à Rueil Malmaison (92500) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 508 094 927

Et

de Président de la société COVAGE SERVICES, société par actions simplifiée au capital de 45.708 euros, dont le siège social est 30 avenue Edouard Belin à Rueil Malmaison (92500) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 499 911 865

Relate à l'appui de la demande d'inscription modificative qu'il dépose au Registre du Commerce et des Sociétés :

1 Les sociétés COVAGE NETWORKS et COVAGE SERVICES ayant envisagé le principe de leur fusion, les Présidents des sociétés COVAGE NETWORKS et COVAGE SERVICES ont, le 3 novembre 2011, arrêté le projet de fusion entre les deux sociétés.

2. Ce projet a été signé par le Président de la société COVAGE NETWORKS et le Président de la société COVAGE SERVICES par acte sous seing privé du 22 novembre 2011. Il contenait les mentions prescrites par les articles L.236-1 et suivants et R.236-1 et suivants du Code de commerce et disposait que la société COVAGE SERVICES serait dissoute, sans liquidation, du seul fait et au jour de la réalisation définitive de la fusion.



3. Sur requête conjointe des représentants légaux des deux sociétés, Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Nanterre, par ordonnance du 18 octobre 2011 a désigné Monsieur Robert BELLAICHE, demeurant 5 rue de Prony à Paris 17^{ème}, en qualité de commissaire aux apports.

4. Un original du projet de fusion a été déposé au greffe de Nanterre le 29 novembre 2011 pour les sociétés COVAGE SERVICES et COVAGE NETWORKS.

5. Avis du projet de fusion et le projet de traité de fusion ont été publiés le 29 novembre 2011 sur les sites internet des sociétés COVAGE SERVICES et COVAGE NETWORKS conformément à l'article R.236-2-1 du Code de commerce.

La publication de cet avis n'a été suivie d'aucune opposition.

6. L'ensemble des documents devant être mis à disposition des actionnaires des sociétés COVAGE SERVICES et COVAGE NETWORKS l'on été le 29 novembre 2011.

7. Le rapport du Commissaire aux apports a été déposé au greffe de Nanterre le 22 décembre 2011.

8. L'actionnaire unique de la société COVAGE SERVICES a, le 31 décembre 2011, approuvé le projet de fusion avec la société COVAGE NETWORKS, et décidé sa dissolution anticipée, sans liquidation, au jour de la fusion décidée par la société COVAGE NETWORKS et de l'augmentation corrélative par celle-ci de son capital.

9. L'actionnaire unique de la société COVAGE NETWORKS du 31 décembre 2011, tenue postérieurement à la réunion de l'actionnaire unique de la société COVAGE SERVICES, a approuvé le projet de fusion et décidé l'augmentation correspondante de son capital. Elle a constaté la réalisation de la fusion et la dissolution de la société COVAGE SERVICES. Elle a, corrélativement, modifié l'article 6 des statuts.

10. L'avis de dissolution de la société COVAGE SERVICES et

L'avis de réalisation de la fusion et de l'augmentation de capital de la société COVAGE NETWORKS ont été publiés au *Publicateur légal* le 11 *Janvier 2012*.

my

my

En conséquence des déclarations qui précèdent, le soussigné affirme que la fusion par absorption de la société COVAGE SERVICES par la société COVAGE NETWORKS a été réalisée conformément à la loi et aux règlements, qu'il en a été de même de l'augmentation de capital de la société COVAGE NETWORKS; qu'enfin la société COVAGE SERVICES est définitivement et régulièrement dissoute, sans liquidation.

Avec deux originaux de la présente déclaration, il dépose:

- les récépissés de dépôt aux Greffes du projet de traité de fusion
- deux originaux du procès-verbal des décisions de l'actionnaire unique de la société COVAGE SERVICES
- deux originaux du procès-verbal des décisions de l'actionnaire unique de la société COVAGE NETWORKS
- une copie de l'avis de fusion publiée sur le site internet de la société COVAGE SERVICES
- une copie de l'avis de fusion publiée sur le site internet de la société COVAGE NETWORKS
- deux copies certifiées conformes des statuts mis à jour de la société COVAGE NETWORKS.

Fait à Rueil Malmaison
le 11 janvier 2012
en quatre originaux.

COVAGE NETWORKS
Jean-Michel SOULIER



COVAGE SERVICES
Jean-Michel SOULIER



